

Dans ce numéro du *Journal des employeurs* :

- Président indépendant nommé par le conseil de la Société d'administration d'OMERS
- Rationalisation de l'administration des retraites : Le client d'abord
- Les meilleures caisses de retraite au Canada contribuent à la prospérité nationale
- Administration : Nouveautés et rappels
- OMERS fête 50 ans de service à ses participants

Président indépendant nommé par le conseil de la Société d'administration d'OMERS



M. George L. Cooke a été nommé président du conseil de la Société d'administration d'OMERS. Il prendra ses nouvelles fonctions à compter du 1^{er} octobre 2013. M. Cooke a récemment occupé le poste de président et chef de la direction de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada.

M. Cooke sera le premier président indépendant du conseil d'administration d'OMERS, un nouveau titre créé par OMERS suite à un rapport récent au sujet de son modèle de gouvernance et dans le cadre de la *Loi de 2006 sur l'examen d'OMERS*. M. Cooke n'est affilié à aucun partenaire du régime de retraite d'OMERS, conformément à l'esprit d'indépendance dans lequel son poste a été créé. « Le fait de créer et de pourvoir ce nouveau poste est une étape importante de l'évolution de la gouvernance d'OMERS, afin de garantir que son modèle sert au mieux le régime de retraite d'OMERS et ses participants », explique Rick Miller, le président sortant. M. Miller restera au conseil jusqu'à la fin de décembre 2013 afin d'assurer une transition harmonieuse.

Une entrevue approfondie avec M. Cooke sera publiée dans l'un des prochains numéros du *Journal des employeurs*.

Rationalisation de l'administration des retraites : Le client d'abord

Aujourd'hui, les deux tiers des inscriptions soumises sont traités instantanément.

L'évolution du modèle de service d'OMERS a commencé tôt cette année avec la collecte et le stockage des coordonnées des participants et des modifications visant la rationalisation du processus d'inscription. Ces changements représentent les premières étapes dans le cadre des efforts d'OMERS visant la prestation directe des services à la clientèle. Ainsi, ils permettront de mieux servir les participants tout en leur offrant un large éventail de choix et d'options en ligne et contribueront à la simplification des processus et de l'administration des employeurs.

Incidence des changements mis en œuvre :

- Les deux tiers des inscriptions soumises par les employeurs sont traités instantanément – auparavant, 90 % de ces inscriptions étaient gardées en attente jusqu'à l'obtention de renseignements supplémentaires. Pour de plus amples renseignements sur le traitement des inscriptions, visitez le site [Client First](#) (Le client d'abord).
- Les employeurs ne sont plus tenus de gérer la désignation du bénéficiaire du participant. OMERS recueille les renseignements sur le bénéficiaire directement auprès des participants.
- Les outils de communication tels que les bulletins d'information destinés aux participants et la trousse d'accueil d'OMERS pour les nouveaux participants sont dorénavant envoyés aux adresses résidentielles de ces derniers. Auparavant, les employeurs se chargeaient de la distribution des documents à notre place ou communiquaient les adresses des participants pour chaque distribution.

Ensuite?

En novembre, des changements seront apportés au processus de mise à jour des renseignements sur les participants (*Formulaire e-106 – Modification de renseignements – participant*) pour qu'il soit en harmonie avec le processus d'inscription révisé. Les détails des changements seront envoyés aux employeurs au moyen d'alertes électroniques et seront également publiés en ligne sur notre page des ressources [Client First](#) (Le client d'abord).

En 2014, d'autres changements toucheront les processus des employeurs afin d'alléger et rationaliser l'administration du régime d'OMERS (par exemple, le formulaire e-119 ainsi que les autres formulaires sur e-access seront modifiés). Pour ce faire, nous avons approché certains employeurs pour connaître les domaines qui marchent bien et ceux qui doivent être améliorés. Jusqu'à présent, nous constatons que les employeurs veulent davantage de services en ligne et d'options de libre-service.

Le rôle des employeurs

Veillez encourager vos participants à s'inscrire à myOMERS.

Ils pourront ainsi non seulement avoir accès à leurs renseignements sur OMERS, à l'outil d'estimation du revenu de retraite Retirement Income Estimator, à l'outil de calcul du coût de rachat Buy-Back Calculator et à l'outil de calcul des CFS AVC Calculator, mais ils seront en mesure de vérifier et de mettre à jour leur adresse postale, leur courriel et leurs numéros de téléphone.

Votre avis nous importe

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires sur les aspects qui marchent bien et ceux qui doivent être améliorés. Vos points de vue nous aideront à améliorer nos méthodes pour mieux servir les participants et les employeurs à l'avenir. Envoyez un courriel à employer@omers.com et partagez vos opinions.

Les meilleures caisses de retraite au Canada contribuent à la prospérité nationale

Lorsque vous songez à votre caisse de retraite, vous pensez probablement au revenu de retraite qu'elle vous offrira. Et vous auriez raison, mais saviez-vous que les dix plus importantes caisses de retraite du Canada, surnommées le « Groupe des dix », contribuent de façon significative à la prospérité nationale? Une étude marquante, réalisée par The Boston Consulting Group (BCG), fournit pour la première fois des données sur les retombées globales de ces organisations.

OMERS et l'économie canadienne

Vous pouvez être fier de votre régime d'OMERS pour de nombreuses raisons : il vous aide à obtenir les revenus de retraite que vous souhaitez, tout en contribuant à l'économie canadienne.

Environ **51 % des fonds de la caisse, soit plus de 31 milliards de dollars**, sont investis au Canada.

Plus de 25 000 Canadiens travaillent chez OMERS et chez les sociétés dans lesquelles elle détient un nombre de parts important.

Quelques faits saillants de la première étude de la BCG :

- À la fin de l'année 2011, ces caisses de retraite administraient 714 milliards de dollars, soit 35 % des actifs de retraite canadiens. Leurs actifs nets ont progressé de plus de 100 % au cours des huit dernières années. En dépit des fluctuations du marché, deux tiers (soit 240 milliards de dollars) de l'augmentation sont appuyés par des rendements du capital investi solides, et un tiers (125 milliards de dollars) par les rentrées de fonds des participants et de leurs employeurs.
- Quatre des 20 plus grands investisseurs mondiaux en actifs d'infrastructure et immobilier font partie du « Groupe des dix ».

Visitez **omers.com** pour plus de renseignements et n'oubliez pas de consulter les résultats de la prochaine étude de la BCG qui sera publiée cet automne et qui reviendra sur l'impact positif qu'une rente à prestations déterminées peut avoir pour les retraités.

Administration : Nouveautés et rappels

Aucune modification aux taux de cotisation et aux prestations en 2014

La procédure d'examen annuel des taux de cotisation et des propositions de modification des prestations de la Société de promotion d'OMERS a été conclue en juin. Aucune proposition n'a obtenu les 2/3 des voix requises pour être adoptée. Par conséquent, aucune modification des taux de cotisation ni des prestations ne sera appliquée en 2014. La SP continue sa surveillance des perspectives de financement du régime et à prendre des décisions de modification au cours de son cycle de planification annuel.

Rappel : Nouveau plafond pour les gains cotisables destiné aux nouveaux recrutés en 2014

En 2012, la Société de promotion d'OMERS a annoncé l'introduction d'un nouveau plafond pour les gains cotisables dans le cadre des changements apportés au régime de retraites d'OMERS.

Ainsi, le total des gains cotisables sera limité à sept fois le plafond de gains du RPC. (Si on appliquait le plafond cette année, le montant de 51 100 \$ serait multiplié par sept, soit 357 700 \$.) Ce plafond s'ajoute au plafond existant pour les gains cotisables relatifs à la rémunération au rendement.

L'entrée en vigueur de ce nouveau plafond se fera :

- le 1^{er} janvier 2014 pour les participants ayant adhéré au régime à partir du 1^{er} janvier 2014;
- le 1^{er} janvier 2016 pour les participants ayant adhéré au régime avant le 1^{er} janvier 2014.

Webinaires d'OMERS pour les employeurs

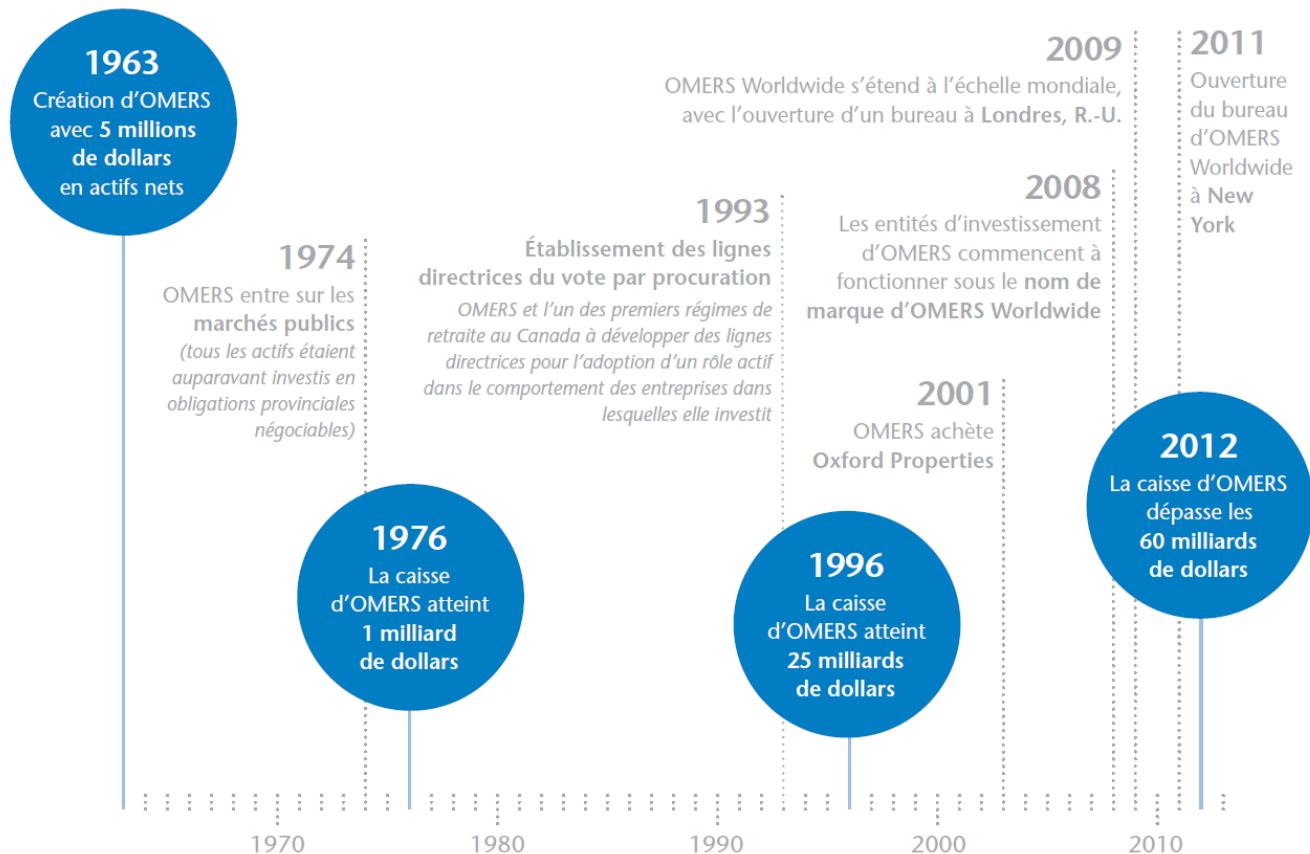
- Vous voulez obtenir les derniers conseils, les pratiques exemplaires et les suggestions utiles pour administrer le régime d'OMERS? Inscrivez-vous aux webinaires d'OMERS pour les employeurs. Les prochains webinaires porteront sur les thèmes Déclaration sur formulaire e-119 – Prendre une longueur d'avance; Inscription, partie 2 : Adhésion d'un participant (formulaire e-102); et Administration de la période d'absence (formulaire e-165).
- [Calendrier des webinaires et inscription.](#)

Conseils pour vous aider à réduire le travail de suivi

Dans e-access, les vérifications et les validations permettent de s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis. Par exemple, si les revenus d'un participant varient de plus de 20 %, un message de validation est généré vous demandant des explications. Avant de communiquer votre réponse, assurez-vous de donner des explications complètes; vous réduirez ainsi le travail de suivi.

OMERS fête 50 ans de service à ses participants

Les jalons clés du parcours d'OMERS pour devenir l'investisseur mondial et diversifié d'aujourd'hui.



Bâtir pour l'avenir

En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « *Loi de 2006 sur OMERS* ») et le texte du régime, la *Loi de 2006 sur OMERS* et le texte du régime prévalent.

1, avenue University
Bureau 400
Toronto, ON M5J 2P1

416-369-2444
1-800-387-0813

www.omers.com
employer@omers.com